Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 27

Register: Mitglieder-Verzeichnis des Film-Verleiher-Verbandes = Etat des

membres de l'Association des loueurs de film en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Art, 17. — Toute modification apportée à une affiche après l'apposition de celle-ci, dans un autre but que celui d'une simple rectification, etc considérée comme une affiche nouvelle entrainant le paiement d'un nouveau droit de timbre. Il en est de même en cas de remplacement d'une affiche temporaire par une autre affiche même absolument semblable.

Art. 19. — Sont exonérées du droit de timbre All, 18.— Some explicites du dura de chindre, h) les affiches apposées à l'extérieur ou à l'intérieur des salles de spectacles (théâtres, cinématographes, concerts, etc.) relatives exclusivement aux manifestations qui s'y déroulent.

aux manifestations qui s'y déroulent.

Art, 21. — Le Conseil d'Etat peut accorder également une réduction du droit de timbre ou traiter à forfait dans certains cas spéciaux, tels que l'affichage sur les rideaux de théâtre, dans les chemins de fer, tramways, autobus, cinématographes, salles de spectacles, de même que dans les cas d'affichage en vue de manifestations publiques, sportives ou autres.

Art, 31. — Les affiches rédigées dans une langue autre que l'une des trois langues nationales doivent être accompagnées d'une traduction en français.

français.

Art, 33. — Toute contravention aux dispositions de la présente loi est punie d'une amende de 2 fr. à 500 fr., sans préjudice à toutes autres mesures administratives et aux poursuites pénales en cas Jo Adhit

maximum de l'amende est porté à 1000 fr. en cas de récidive

N'oublions pas que la loi n'est pas en-core volée et que l'on peut s'attendre à une nouvelle aggravation des taxes lors de la discussion au Grand Conseil; cepen-la discussion au Grand Conseil; cepende la discussion au Grand Conseil; cepen-dant, nous voulons croire au bon sens des députés. Les cinémas veulent encore bien se plier à ce nouveau sacrifice, quoique leur situation ne soit guère enviable; il ne serait certes pas de bonne politique de contribuer à leur ruine.

Ainsi, une fois de plus, la nécessité d'une intense propagande en faveur du cinéma se fait sentir. Notre dernier article nous a valu de nombreuses approbations. Cela ne suffit pas, car il faut des actes et non ne suffit pas, car il faut des actes et non pas seulement de la bonne volonté. Ce qui est surtout nécessaire — et rares sont ceux qui l'ont compris — c'est la collaboration du loueur et du directeur de cinéma pour faire rendre aux films de meilleurs résultats. Moins de grands prospectus en camq couleurs, sur papier glacé, mais une ré-clame plus discrète et plus pénétrante, établie d'un commun accord et adaptée à chaque genre de film. Nous y reviendrons. H.

En deux mots...

— C'est M. Marcel Jean-Mairet, précé-demment à l'Alhambra, de Genève, qui a été chargé de la direction du cinéma Rex, à Lausanne, en remplacement de M. von

Schenk.

M. Martin, d'Yverdon, président de P.A. C. S. R., vient d'avoir la douleur de perdre son père. A l'ensevelissement, MM. Allenbach, Brum, Glückmann et Mondez représentaient loueurs et exploitants.

A Montreux, l'Office des faillites s'occupant des cinémas de M. Fumenti, soit l'Apollo et le Palace, vient d'en confier l'exploitation à M. Schlaeppi, de Lausanne, qui a chargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la cargé M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la locadia de la carge M. von Schenk de la carge de la carge de la carge de la qui a chargé M. von Schenk de la loca-tion, lequel s'est assuré la collaboration de M. F.-L. Blanc pour la publicité. Espé-

de M. F.-L. Bianc pour la publicité. Esperons que ces trois forces réunies ramèneront les navires à bon port...

— A Lausanne, jeudi 25 avril, a eu lieu l'inauguration du Studio 10, ex-cinéma Bel-Air, en présence de quantité de personnalités lausannoises, qui ont chaleureuponnut paleudi. sommanes nasamoisses, qui om canaciren-sement applaudi un excellent programme comprenant particulièrement New-York-Miami, un film de premier ordre. M. Adrien Bech assure provisoirement la di-rection de ce nouvel établissement de MM. Lansac et Nobile.

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton v Vaud nous communique :

Les films ci-après :

L'Auberge du petit dragon, Le conte Obligado, La dame aux camélias, Mandalay, Son autre amour, Le tombeur, Tourbillon, Toni, La vampire de New-York (ou Une femme diabolique), peu-vent être autorisés aux conditions suivantes :

 a) L'interdiction d'admission des enfants, prévue à l'art. 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus ;

mention de cette réserve devra figurer dans la réclame (affiches, annonces et communi-

ques); un contrôle de police spécial sera exercé à l'entrée des salles, en vue de la stricte appli-cation de l'interdiction.

l'entrée des salles, en vue de la stricte application de l'interdiction.

Le film français: La croisière jaune peut être autorisé sans réserves. Toutefois, la présentation de ce film aux enfants ne peut être permise qu'après suppression de deux scénes:

1. baignade des femmes en Indochine,

2. cadavres de soldats à Shanghaï.

Le film russe: Les joyeux garçons peut être autorisé sous réserve que le texte français du dialogue parlé on écepte soit soumis au préalable au Département de justice et police.

Les films suivants: Bibi la purée, Caserne en folie, Chin Chun Chow, Crime sans passion, Le dictateur. Ferdinand le noceur, Hejrup, Manolesco, roi des voleurs, ne peuvent être présentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département.

Petits conseils à l'usage du spectateur

Sois exact,
Si le grand film commence à dix heures, n'arrive pas à dix heures et demie. Tu n'y comprendras rien et tu dérangeras des braves gens qui,
eux, vondraient continuer à y comprendre quelque chose.

Si c'est un «permanent», tu es excusable d'arriver au milieu du film.
N'en profite pas, toutefois, pour trainasser dans la rangée qui t'a été assignée. Assieds-toi avec célérité et discrétion. Ce n'est pas le moment de faire des politesses aux amis et de discuter à qui passera le premier.

Ecrase le moins de pieds possible. Mais, si tu viens à en écraser, sois loyal : ans once le coup, en disant : «Pardon!».

Si c'est toi qu'on dérange, lève-toi de bonne grâce. N'espère pas au miracle: cette grosse dame ne passera pas tant que tu resteras assis, et vous risquez d'y périr tous les deux.

* * * *
Si une subtilité du scénario t'échappe, évite de troubler tes voisins en les accablant de questions. * * *

Si tu es entouré d'amis, résiste à l'envie d'en raconter une bien bonne. Ça peut attendre la fin du film et plus.

Tu peux dormir, c'est ton droit. Mais ne ron-

Tu as acheté le droit de t'asseoir dans un fau-teuil. Non celui de te vautrer comme sur un ca-napé.

N'affecte pas d'être gèné par la personne as-sise devant toi, pour te pencher immodestement sur la jolie femme que le hasard a placée à ton côté.

. . . en bonne compagnie, sois discret dans nements. Un pourcentage de sonorité tes épanchements. minimum s'impose.

. . . tu es enrhumé au point de tousser et de ier sans cesse, reste chez toi.

Jusqu'à un certain point, tu as le droit de sif-fler. Mais attends de préférence la dernière ima-ge. Tout le monde ne pense pas comme toi.

Mitglieder-Verzeichnis des Film-Verleiher-Verbandes

Etat des membres de

l'Association des Loueurs de Films en Suisse

	Comité -	Vorstand	
EOS-Film A. G.	Basel	Reichensteinerstrasse 14	Tel. 24.894
FOX-Films S. A.	Genf	Croix d'Or 12	Tel. 40.965
INTERNA Ton-Film A. G.	Zürich	Stauffacherstrasse 41	Tel. 35.797
METRO-Goldwyn-Mayer A. G.	Zürich	Sihlporteplatz 3	Tel. 39.740
MONOPOL-Film A. G.	Zürich	Tödistrasse 61	Tel. 56.626
PANDORA-Film A. G.	Bern	Erlachstrasse 21	Tel. 29.029
Monopole-PATHÉ S. A.	Genf	Rôtisserie 4	Tel. 45.436

	Membres -	Mitglieder	
AGENCE Cinématographique	Genf	Avenue des Eaux-vives 24	Tel. 52.393
BOURQUIN-Film	Genf	Rue Voltaire 24	Tel. 24.200
CENTRAL-Film A. G.	Zürich	Weinbergstrasse 11	Tel. 21.489
CINEVOX S. A.	Bern	Haus Capitol	Tel. 21.070
COLUMBUS-Film A. G.	Zürich	Talstrasse 9	Tel. 53.053
COMPTOIR Cinématographique S	S. A. Genf	Rue Pradier 4	Tel. 24.282
CORAM Film A. G.	Zürich	Limmatquai 94	Tel. 28.488
DISTRIBUTEUR de films S. A.	Genf	Confédération 10	Tel. 52.402
ELITE Films S. A.	Genf	Rue du Commerce 9	Tel. 42.424
EMELKA-Filmgesellschaft	Zürich	Löwenstrasse 55	Tel. 31.628

va organiser une grande propagande pour vos films. Le Schweizer-Film-Suisse Loueurs!

Luzern	Moosstrasse 4	Tel. 21.726
Genf	Quai Gustave Ador 8	Tel. 49.359
Genf	Avenue Dumas 2, Champel	Tel. 47.537
Genf	Rue Lévrier 15	Tel. 29.777
Genf	Rue John Refous 4	Tel. 53.510
Genf	Place de la Fusterie 5	Tel. 48.487
Lausanne	Rue du Midi 15	Tel. 22.796
Genf	Passage des Lions 6	Tel. 48.439
Genf	Rue de Carouge 61	Tel. 40.665
Genf .	Rue du Stand 59	Tel. 41.167
Zürich	Weinbergstrasse 11	Tel. 27.185
Lausanne		
Lausanne	Chaussée Mon-Repos 26	Tel. 27.686
Genf	Confédération 3	Tel. 41.421
Genf	Rue du Marché 12	Tel. 52.960
Genf	Rue du Rhône 4	Tel. 46.596
	Genf Genf Genf Genf Genf Lausanne Genf Genf Lausanne Genf Genf Genf Genf Genf Genf Genf G	Genf Quai Gustave Ador 8 Genf Avenue Dumas 2, Champel Genf Rue Lévrier 15 Genf Rue John Refous 4 Place de la Fusterie 5 Lausanne Rue du Midi 15 Genf Passage des Lions 6 Genf Rue de Carouge 61 Genf Rue du Stand 59 Weinbergstrasse 11 Lausanne Lausanne Lausanne Chaussée Mon-Repos 26 Genf Confédération 3 Genf Rue du Marché 12

Membres passifs - Passivmitglieder

Nordisk Films Co	Zürich	Bahnhofquai 7	Tel. 38.255
Schul- und Volks-Kino	Bern	Erlachstrasse 21	Tel. 25.91

Les arts et métiers et la loi sur le partage du trafic

Dans sa séance d'avril, la Direction de l'Union suisse des arts et métiers a décidé à l'unanimité d'engager les artisans et commerçants à se prononcer en faveur de la loi sur le partage du trafic qui sera soumise au peuple le 5 mai prochain. De tout temps, l'Union suisse des arts et métiers a combattu les outsiders, qui s'opposent à une saine organisation économique, et préconisé le système consistant à rendre obligatoires les décisions et accords des associations professionnelles. Or, la loi sur le partage du trafic ne représente rien d'autre que la reconnaissance par l'autorité d'une entente entre deux groupements économiques — en l'espèce chemins de fer et entreprises de transports par camions — ayant pour objet la réglementation de la concurrence.

L'Union suisse des arts et métiers considère la loi sur le partage du trafic comme une première et heureuse application des principes d'organisation professionnelle qu'elle a toujours défendus jusqu'iel. En conséquence, elle invite tous Dans sa séance d'avril, la Direction de l'Union

ganisation professionneme qu'ene à toujours de-fendus jusqu'ici. En conséquence, elle invite tous les artisans et commerçants à se prononcer réso-lument en faveur de cette loi.

Le dernier film de Jean Choux:

Maternité

Il y a quelques jours, à Paris, «Synchro-Ciné » présentait, au Colisée, le dernier film de Jean Choux, «Maternité», film réalisé d'après un scénario de Jean Choux et Laurent Vineuil. Une salle élégante l'a vivement applaudi. C'est Phistoire de Marthe, une fille de la campagne savoyarde, qu'un jour d'été a jeté dans les bras d'un étranger de passage et qu'elle ne reverra plus. Mais l'enfant naît et autour de lui se dévoulera le drame. Pauvre épave ballottée par les événements, les places incertaines, la vie dure à gagner, le petit à protéger, Marthe échoue à Paris, où un havre de grâce la recueille. Les Duchemin, de grands bourgeois riches chez qui elle est servante, s'attachent au petit Jean. Ils l'adoptent et Marthe, le cœur déchiré, reprend le chemin de sa Savoie natale, mais certaine qu'elle a agi pour le bonheur de son enfant, dont l'avenir est assuré. Et les années passent. Jean est devenu un brillant ingénieur. Il est chargé par sa maison de construire le téléphérique d'Anneey. Marthe l'apprend par les journaux. Elle veut revoir celui qui est son fils, et pour lequel elle atout sacrifié. Sur une route de montagne, l'auto de Jean la renverse. On la transporte dans une clinique, Jean est à son chevet. Mme Duchemin supplie Marthe de ne pas dire qui elle est, l'avenir de Jean est en cause. Et la pauvre mère se résigne à ce dernier sacrifice.

Voilà les grandes lignes du scénario de c'Maternité». Un tel sujet avait de quoi séduire Jean matière plein-air, dont il est un adepte. Depuis

la transformation du muet au parlant on avait perdu l'habitude de ces vastes paysages aérés. Techniquement, d'ailleurs, le film procède plus du muet que du parlant. Le dialogue est rare, et on l'entend juste où il le faut. La technique e «Maternité» est done dans la ligne où s'est orientée la nouvelle production américaine. Après un départ un peu lent, mais où l'on trouve d'admirables extérieurs, le drame se noue chez les Duchemin, et gardera jusqu'au bout la qualité d'émotion qui est la plus certaine du film.

Pour le personnage de Marthe, Jean Choux a engagé une artiste encore inconnue à l'écran.

qualité d'émotion qui est la plus certaine du film.

Pour le personnage de Marthe, Jean Choux a engagé une artiste encore inconnue à l'écran, Mile Hella Müller, Si elle n'est pas jolie, elle est belle. Mais son type purement germanique est assez inattendu sous la coiffe des jeunes filles de la vallée de la Maurienne. Elle a de beaux moments, de belles expressions que ne réussit pas à déparer une certaine gaucherie. Marthe plus âgée, c'est Mme Thérèse Reignier qui la joue, il y a entre les deux visages de Mme Reignier et de Mille Müller un indiscutable air de famille. Et il faut savoir que ce sont deux interprètes différentes qui jouent pour ne pas se laisser prendre à cette habile substitution.

Mme Françoise Rosay est touchante dans Mme Duchemin. Cette grande artiste marque tous ses roles d'un rare cachet d'originalité. Enfin le petit Allain joue le petit Jean. C'est un des rares gosses naturels qu'on voie à l'écran. Il perd un peu de cette qualité quand on le retrouve vingt ans plus tard, sous les traits de M. H. Presles. Enfin M. Duchemin est joué par M. Félix Oudard. La musique de Jaques Ibert est charmante. Un beau film public que «Maternité», Par instants, Jean Choux a des trouvalies, dans certaines seènes elliptiques, dans certains angles de prises de vues. Mais il y a quelques longueurs. Rien de plus facile que d'y remédier, et ce sera mis en circulation.

Ce qui frappe dans ce film, c'est la hantise de Jean Choux pour les lacs. Il a réussi quelques belles images de l'eau, l'élément le plus difficile à fixer sur la pellieule.

On n'a qu'un regret, c'est que ce metteur en scène n'ait pas tourné ce film au bord du Léman. Quelle magnifique propagante il ett fait hà au tourisme suisse.



les CINÉGRAPHISTES se retrouvent à ZURICH, à l'HOTEL-RESTALI-RANT-BAR COMMERCIO. Le premier hôte i falien de Zurich (à 2 min, de la Garc centrale). Portier à la garc. Eau courante chaude et froide dans toutes les chambres. Prix modérés. Cuisine i falienne frès soginée Vins de choix. Bar américain. Restaurant ifalien. Grande salle pour reunions et banquets au 1° étage. Téléph, 53.680. Schützeng. 6. Prop. L. TABORELLI.

